AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1126
FR0010193979-FS0647

9 juillet 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CBO TERRITORIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 9 juillet 2019, la société à responsabilité limitée Groupe Origyn[1] (28 avenue Alphonse de Neuville, 92380 Garches) a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 juillet 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société CBO TERRITORIA et détenir 2 175 414 actions CBO TERRITORIA représentant autant de droits de vote, soit 6,43% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions CBO TERRITORIA hors marché.

[1] Contrôlée par M. Yann Le Febvre.
[2] Sur la base d'un capital composé de 33 839 998 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.